



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'EST

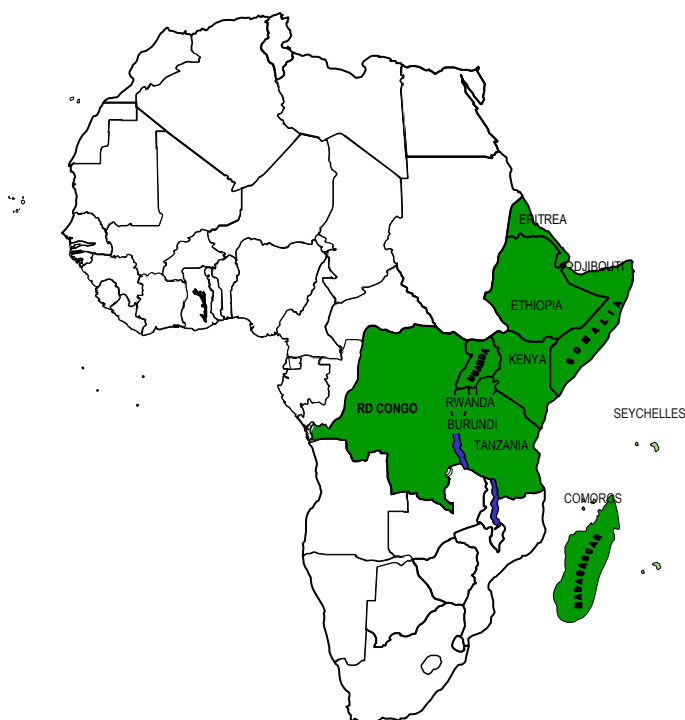
CEA/BSR-AE/CIE/2009/07
Original: English

BSR-AE

07

13^{ème} Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)
Mahe, Seychelles, 27-29 avril 2009

Thème: " Evaluer les progrès dans la mise en œuvre des TIC en vue du développement de l'Afrique de l'Est "



RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX, NOTAMMENT LE NEPAD, LES OMD ET D'AUTRES INITIATIVES SPECIALES DE LA SOUS-REGION D'AFRIQUE DE L'EST



Table des matières

I. INTRODUCTION.....	1
II. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME NEPAD.....	2
2.1 Gouvernance	2
2.2 Infrastructures	3
2.3 Agriculture	4
2.4 Environnement	5
2.5 Industrie, Commerce et Accès aux Marchés.....	7
2.6 Mécanisme de Consultation Régionale (MCR)	9
III. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DES OMD.....	11
3.1.Vue d'ensemble	11
3.2.Nouveaux défis auxquels l'Afrique fait face.....	12
3.3.Associer les stratégies de réduction de la pauvreté aux OMD.....	12
3.4.Genre et développement social	13
3.5.Concrétiser le Partenariat mondial pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	13
IV. PROGRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL.....	14
4.1 L' Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	14
4.2 La Communauté d' Afrique de l'Est (EAC)	15
4.3 La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)	15
4.4 La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).....	15
4.5 La Commission de l'Océan indien (COI)	15
V. AUTRES INITIATIVES: PAIX ET SECURITE.....	16
5.1 IGAD.....	16
5.2 CIRGL.....	16
VI. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	17
6.1 NEPAD	17
6.2 PROGRAMMES PLURIANNUELS ENTRE LA CEA/BSR-AE ET LES CER ET.....	
AUTRES OIG	17

I. INTRODUCTION

En 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a décidé de faire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) le cadre dans lequel la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, apporterait son appui au développement de l'Afrique. C'est ainsi que le système de l'ONU s'est doté d'une structure globale aux niveaux mondial, régional et national pour soutenir cette initiative et assurer le maximum de résultats. En sa qualité d'organe régional de l'ONU, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été chargée de coordonner l'appui de l'ONU au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional (résolution 57/7 adoptée par l'Assemblée générale en 2002). A cet effet, un mécanisme de consultation régionale a été mis en place en 2002 pour assurer la coordination de l'ensemble des agences et organismes des Nations Unies opérant en Afrique pour appuyer le NEPAD, et la CEA a été le coordinateur désigné. Des groupes thématiques correspondant aux priorités du NEPAD ont été créés dans le cadre du MCR. Ces groupes ont été constamment réorganisés pour assurer un appui efficace à la mise en œuvre du NEPAD. Ils sont actuellement au nombre de neuf:

- Développement des infrastructures, coordonné par la CEA;
- Gouvernance, coordonné par le PNUD;
- Agriculture, Sécurité alimentaire et Développement rural, coordonné par la FAO;
- Environnement, population et urbanisation, coordonné par l'ONU-Habitat;
- Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/Sida, coordonné par l'UNICEF;
- Science et technologie, coordonné par l'UNESCO;
- Plaidoyer et communications, coordonné par le Département des affaires politiques (DAP) de l'ONU;
- Paix et sécurité, coordonné par le Département des affaires politiques (DAP) de l'ONU; et
- Industrie, Commerce et Accès aux marchés, coordonné par l'ONUDI.

Toutefois, le présent rapport examine certaines activités menées dans les six groupes thématiques.

Au sujet des performances de l'Afrique en matière de la mise en œuvre des OMD, de récentes enquêtes menées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations ont démontré qu'en dépit des efforts importants qui ont été accomplis en matière des réformes des politiques publiques, la grande majorité des pays africains ne seront pas en mesure de réaliser ces objectifs d'ici à 2015. La troisième section du rapport met en relief le degré de réalisation des OMD, qui reste inquiétant dans de nombreux pays d'Afrique de l'Est. Dans le cadre du NEPAD, les pays de l'Afrique de l'Est reconnaissent la nécessité de la paix et la sécurité comme préalable au développement durable. Les principales initiatives entreprises dans ce sens se sont succédé dans la sous-région, notamment l'IGAD et la CIRGL qui plus que jamais travaillent résolument au règlement pacifique des conflits dans plusieurs pays.

Le présent rapport a pour objectif principal d'informer les Etats membres de la CEA de la sous-région de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et à son programme NEPAD en 2008. Il présente également les principaux résultats des cinq groupes thématiques du MCR et met en évidence des questions et recommandations sur la mise en œuvre du programme pluriannuel de cette sous-région.

II. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME NEPAD

2.1 GOUVERNANCE

Situation des pays qui ont adhéré au MAEP.

En 2008, la CEA a effectué un certain nombre d'activités pour appuyer le processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et le Forum sur la gouvernance en Afrique (FGA). En étroite collaboration avec la CEA et la BAD, le PNUD a fourni des services consultatifs de haut niveau et a régulièrement participé aux réunions du Comité de pilotage du NEPAD, aux réunions des Chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'au Forum pour le partenariat avec l'Afrique (APF). Le PNUD a également appuyé la mise en œuvre de deux initiatives importantes, à savoir: le Cadre stratégique pour le renforcement des capacités et la *Stratégie de plaidoyer et communications du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*. Le PNUD, la CEA et la BAD ont fourni un soutien financier, ainsi que des services techniques et consultatifs au Secrétariat du MAEP et à la mise en œuvre du processus MAEP dans plusieurs pays. Jusqu'à présent:

- Vingt-neuf pays membres de l'UA ont adhéré au processus du MAEP. Il s'agit de l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Djibouti, l'Egypte, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, la République du Congo, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, l'Ile Maurice, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Tchad, le Togo, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie.
- Seize de ces vingt-neuf pays ont lancé ce processus en recevant des missions d'appui et des missions du suivi de l'appui, à savoir: l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mali, l'Ile Maurice, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Togo, et l'Ouganda.
- Trois des seize pays ont finalisé l'exercice d'autoévaluation et viennent juste de recevoir l'Equipe d'évaluation des pays, à savoir: Le Mali, le Mozambique, et le Lesotho
- Neuf pays, à savoir l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, ont actuellement terminé le processus d'évaluation du MAEP et ont fait l'objet d'évaluation des pairs par les Chefs d'Etat.

Réunion ad hoc du Groupe d'experts sur « l'Evaluation de l'efficacité et l'impact des institutions nationales anti-corruption en Afrique »

La corruption constitue un obstacle important au progrès économique, à la gouvernance et au développement en Afrique. La corruption fausse non seulement la prise de décisions économiques, elle décourage également des investissements, mine la compétitivité et, en fin de compte, elle affaiblit la croissance économique. En effet, il est manifeste que l'ensemble des facteurs sociaux, juridiques, politiques et des aspects économiques du développement sont connexes, et que la corruption dans l'un de ces secteurs entrave les progrès de tous ces secteurs. Dans le contexte sociopolitique, la corruption constitue une menace importante pour la justice sociale, la stabilité politique, l'état de droit, et pour une paix durable. Dans certains cas, la corruption a conduit à la déstabilisation de la légitimité des gouvernements,

l'ébranlement de la crédibilité du leadership politique, le détournement de l'argent public des projets de développement, la réduction de la productivité, l'aggravation de la pauvreté, la marginalisation des pauvres, et à la propagation des troubles et des violences.

En dépit de ces efforts, l'Afrique apparaît toujours comme la région la plus corrompue du monde. Des études indépendantes menées tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur de l'Afrique soulignent la gravité et l'ampleur de ce problème sur le continent.

Une Réunion ad hoc du groupe d'experts organisée par la CEA en collaboration avec le Bureau des politiques de développement du PNUD, à New York, s'est tenue à Kigali, au Rwanda du 16 au 17 février 2009 pour explorer les moyens de renforcement des capacités des institutions nationales anti-corruption en Afrique. La réunion a examiné un rapport d'étude réalisé par la CEA sur le thème « *L'Evaluation de l'efficacité et de l'impact des institutions nationales anti-corruption en Afrique* » et l'examen des instruments internationaux et régionaux par rapport à leurs domestication et mise en œuvre.

La réunion a connu la participation de divers participants entre autres des anciens et actuels chefs et autorités des institutions nationales anti-corruption, des dirigeants de la société civile, des universitaires, des professionnels des médias, des parlementaires, des institutions internationales et régionales telles que la Commission de l'Union africaine, le CAFRAD, le PNUD et l'ONUSC.

La réunion a examiné deux questions thématiques, à savoir: (a) Instruments internationaux de lutte contre la corruption: Le défi de la capacité d'adaptation et de domestication, (b) Problèmes spécifiques rencontrés par les institutions nationales anti-corruption en Afrique et solutions possibles. A l'occasion de cette réunion, un portail électronique de partage des connaissances et d'informations sur la gouvernance mis en place par la CEA a également été inauguré.

2.2 INFRASTRUCTURES

Résultats du premier Sommet tripartite COMESA-EAC -SADC

Lors du Sommet qui s'est tenu le 22 octobre 2008 à Kampala, en Ouganda, les chefs d'Etat et de gouvernement du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont inauguré dans le domaine des infrastructures, l'Autorité de concurrence commune (JCA) sur la libéralisation du transport aérien qui assurera la supervision de la mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro sur le transport aérien dans les trois CER à partir de janvier 2009. La JCA se compose de sept membres, deux membres provenant respectivement de l'EAC, du COMESA et de la SADC en plus d'une présidence tournante.

Le Sommet a recommandé aux trois CER de mettre en place, dans un délai d'un an: un programme commun pour la mise en œuvre d'un seul espace aérien supérieur homogène, un programme commun pour la mise en œuvre d'un réseau haut débit, rapide et homogène d'infrastructures TIC à vocation interrégionale et un programme commun pour la mise en œuvre d'un cadre politique et réglementaire harmonisé qui régira les TIC et le développement des infrastructures dans les trois CER.

Le Sommet a recommandé aux trois CER d'assurer efficacement, dans un délai d'un an, la coordination et l'harmonisation: des plans directeurs de transport régional des trois CER, et des plans régionaux d'investissements prioritaires dans l'énergie, et des plans directeurs de l'énergie des trois CER. Le Sommet a recommandé aux trois CER de mettre au point des mécanismes de financement et de mise en œuvre communs du développement des infrastructures dans un délai d'un an.

Conférence régionale sur le développement d'une société de l'information équitable: le rôle des Parlements africains

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent une occasion unique de renforcer la participation et la responsabilité démocratiques, d'améliorer l'efficacité de la fonction publique et de créer les conditions de croissance et développement économiques. Ces opportunités présentent des défis. Les conditions d'une société de l'information dans laquelle l'accès abordable aux communications par tous est une réalité doit être créée à travers un cadre politique, juridique et réglementaire favorable, dans lequel le Parlement joue un rôle crucial.

Le principal défi en Afrique est de faire en sorte que ces opportunités n'élargissent pas le fossé entre riches et pauvres - qu'on désigne couramment comme la fracture numérique. Tel a été le point central de la conférence de Kigali sur le *Rôle des Parlements dans le développement d'une Société équitable de l'information en Afrique*: La conférence a été organisée par le Parlement du Rwanda en collaboration avec le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Elle a réuni des dirigeants parlementaires africains de différents pays sous l'égide du Parlement panafricain, l'objectif étant de créer une prise de conscience sur l'importance des opportunités et défis du développement des sociétés de l'information en Afrique.

La conférence a exploré et examiné plusieurs thèmes en rapport avec la nécessité croissante d'utiliser la «révolution numérique» comme une occasion de faire avancer le développement socio-économique du continent africain. Les séances ont abordé divers sujets allant de la garantie de l'accès aux infrastructures à l'accès aux connaissances – à partir de la mise au point des mécanismes institutionnels nécessaires au développement du secteur des TIC jusqu'au point où se trouve l'Afrique par rapport aux résultats actuels sur le plan politique. La conférence a également mis l'accent sur des stratégies visant à relever ces défis en Afrique et sur la mise en œuvre des TIC pour contribuer entre autres aux initiatives parlementaires en vue d'appuyer le programme d'intégration et harmonisation de l'Afrique et renforcer les capacités nationales.

2.3 AGRICULTURE

Questions foncières dans le développement agricole en Afrique de l'Est

Le NEPAD a désigné l'agriculture comme un secteur économique qui permettrait des progrès économiques sur le plan global et servirait de clef de voûte de l'économie ou de moteur de la croissance économique, essentiellement parce que plus de 70% des pauvres de l'Afrique vivent en milieu rural et le pourcentage est encore plus élevé en Afrique de l'Est en raison principalement d'une combinaison de facteurs - des conflits, guerres, sécheresses, inondations, baisse de la productivité agricole et forte croissance démographique.

Eu égard à l'importance des problèmes fonciers dans le développement agricole, l'Union africaine, la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique en collaboration avec les Communautés économiques régionales, dans le cadre du NEPAD et des OMD, a lancé en l'Initiative de Politique Foncière pour 2006-2009 pour élaborer un cadre global des politiques et directives foncières. Cette initiative pourrait servir d'outil d'établissement du consensus sur les politiques foncières, faciliter la formulation des politiques foncières, assurer l'efficacité économique, l'intérêt social et la fiabilité environnementale.

L'objectif général de l'Initiative de Politique Foncière comprend:

- L'accès équitable aux terres
- L'amélioration de la gouvernance dans le secteur foncier
- La réduction des conflits fonciers

La première étape du Programme d'Initiative Foncière a été marquée par l'atelier consultatif qui s'est tenu à Addis-Abeba, du 27 au 29 mars 2006 et suivi par cinq évaluations/études régionales des politiques foncières et quatre consultations/réunions régionales qui ont eu lieu à Kigali, Rwanda (Est), Ouagadougou, Burkina Faso (Ouest), Yaoundé, Cameroun (Afrique centrale) et à Windhoek, Namibie, Afrique du Sud.

La réunion consultative régionale pour l'Afrique de l'Est qui a été organisée conjointement par la CEA, l'UA et la BAD a eu lieu à Kigali, au Rwanda du 16 au 18 janvier 2008. Cette réunion:

- A identifié les principaux problèmes fonciers qui doivent orienter/inspirer des réformes des institutions et politiques foncières
- A obtenu un consensus sur les principales questions régionales spécifiques qui doivent enrichir le cadre de référence continental
- A présenté les principaux lacunes et défis des réformes politiques et administratives
- A examiné des mécanismes de gestion des connaissances, de partage des leçons et de renforcement des capacités pour appuyer des réformes agraires - y compris le rôle des acteurs.

L'atelier a formulé des recommandations spécifiques en vue de la formulation du Projet de Cadre et Directives en matière de politique foncière en Afrique, qui sera présenté aux Chefs d'Etat et de gouvernement pour approbation.

2.4 ENVIRONNEMENT

La conférence des Etats parties à la Convention- cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la troisième Réunion des Etats parties au Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali, en Indonésie, en décembre 2007 a exigé la négociation, d'ici à 2009, d'un accord international sur les changements climatiques pour la mise en œuvre intégrale et globale de la Convention et de son Protocole de Kyoto après 2012.

La douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a eu lieu du 7 au 12 juin 2008, à Johannesburg, Afrique du Sud. Les ministres ont demandé que l'Union africaine, à son treizième sommet en juin et juillet 2009, examine, en vue de son

adoption définitive, une position commune africaine sur les changements climatiques globaux au niveau international après 2012. La CMAE a réaffirmé leur soutien du processus d'élaboration du Programme d'information climatique pour le développement de l'Afrique (ClimDevAfrica) encouragé par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement.

La CMAE a également prié la Commission de l'Union africaine de: « (i) apporter un soutien politique de haut niveau pour assurer la réussite de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); (ii) renforcer sa section « environnement » et celles des services techniques compétents des Communautés économiques régionales (CER) pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités au titre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.»

La Déclaration de Nairobi sur les changements climatiques a été adoptée lors de la réunion des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement du COMESA qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, le 7 novembre 2008. Les ministres ont soutenu l'expansion des bénéficiaires des crédits de carbone ainsi que l'inclusion dans les négociations relatives aux changements climatiques de la gestion foncière durable, le boisement et le reboisement dans le cadre de «l'agriculture plus écologique» en vue d'améliorer la capacité de stockage de carbone ou de réduire davantage les émissions provenant des écosystèmes agricoles et forestiers. Ils ont préconisé la promotion de l'Initiative de bio-carbone africaine et le renforcement de collaboration entre le COMESA, l'EAC et la SADC pour améliorer les connaissances sur la séquestration du carbone au-dessus et au-dessous de la biomasse souterraine des systèmes agricoles. Ils ont également convenu que «le COMESA doit s'engager avec toutes les communautés économiques régionales et d'autres organisations en Afrique, en particulier avec les membres de l'Initiative du bassin du Congo, par le biais des Ministres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), dans l'élaboration d'une politique coordonnée de la position de l'inclusion de tout le spectre du bio-carbone liant l'agriculture de conservation, le boisement et reboisement, et la réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts». Cette initiative a été présentée à la Commission de l'Union africaine et à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) pour examen.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le secrétariat du NEPAD ont fourni un appui financier et technique aux Communautés économiques régionales pour élaborer des plans d'action pour toutes les sous-régions d'Afrique. La CMAE a prié l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de prendre des dispositions pour démarrer la coordination, en collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), de la mise en œuvre du Plan d'action environnemental sous-régional pour l'Afrique de l'Est.

Suite à la Résolution des Ministres des Etats membres de l'IGAD sur l'environnement et des ressources naturelles (mars 2007), et aux recommandations du Rapport d'IGAD sur l'environnement, les Etats membres de l'IGAD ont décidé de (1) élaborer des approches communes dans les politiques nationales sur l'environnement en tenant compte des particularités et des intérêts propres à chaque pays; (2) créer un réseau régional d'information dans le domaine de la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles en tenant compte des initiatives nationales, sous-régionales et régionales en place; (3) encourager le partenariat entre le secteur public et le secteur privé; (4) améliorer les synergies

entre les acteurs et la mise en œuvre des Accords et Conventions multilatéraux sur l'environnement; (5) renforcer les synergies et la collaboration avec d'autres organisations de la région opérant dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles; (6) prier la communauté internationale, les pays donateurs, acteurs non étatiques et d'autres parties intéressées d'appuyer et assister les pays membres de l'IGAD dans leurs efforts de gestion et de maintien de la viabilité des écosystèmes naturels et des moyens de subsistance des populations de cette région.

D'autres projets dans différents domaines tels que la biodiversité, la gestion durable des terres, des eaux internationales, les changements climatiques et les polluants organiques persistants (POP) ont été élaborés et mis en œuvre grâce à l'appui du FEM. Afin de lutter efficacement contre de graves problèmes causés par la dégradation des terres en Afrique, le FEM a débloqué 150 millions de dollars sous forme de fonds de subvention pour tirer un total de 750 millions de dollars et 1 milliard de dollars provenant de sources internes et des partenaires bilatéraux et multilatéraux en faveur des investissements dans la gestion durable des terres en Afrique par le biais de ses organismes d'exécution - la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le PNUD, le PNUE, la FAO et le FIDA. Le programme vise à appuyer et renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et le Plan d'action pour l'Initiative environnementale du NEPAD. Le programme a été élaboré avec le soutien des agences mentionnées ci-avant sous la direction du secrétariat du NEPAD et en étroite consultation avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et les Communautés économiques régionales.

Le groupe de travail de haut niveau de l'EAC a adopté des dispositions sur la gestion de l'environnement qui seraient régies par le Protocole en vigueur de l'EAC sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que par le Protocole relatif à la mise en valeur durable du bassin du Lac Victoria et a souligné la nécessité pour les Etats partenaires d'élaborer des politiques communes en ce qui concerne les questions nouvelles sur l'environnement.

Les pays africains soutiennent le *Plan stratégique pour renforcer les capacités de l'Afrique à mettre en œuvre des conventions mondiales et régionales sur l'environnement*, dont l'objectif global est de permettre aux pays africains de mettre en œuvre de manière coordonnée et globale leurs engagements au titre des conventions mondiales et régionales relatives à l'environnement et d'autres instruments juridiques internationaux. Il favorisera également le partage d'expériences aux niveaux national, sous-régional et régional et encouragera la coopération Sud-Sud. Le plan met l'accent sur les besoins en capacités identifiés par les pays eux-mêmes.

2.5 INDUSTRIE, COMMERCE ET ACCÈS AUX MARCHÉS

Premier Sommet tripartite historique EAC-SADC-COMESA

Le premier Sommet tripartite EAC-COMESA – SADC a eu lieu le 22 octobre 2008 à Kampala, en Ouganda à l'hôtel de Commonwealth Resort, Munyonyo, et a connu la participation des chefs d'Etat et de gouvernement du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Dans leur communiqué final publié à l'issue du Sommet tripartite, qui a été lu par le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Ambassadeur Juma Mwapachu, les chefs d'Etat ont noté que le Sommet visait des objectifs plus généraux de l'Union africaine pour accélérer l'intégration économique du continent en vue de réaliser la croissance économique, réduire la pauvreté et réaliser un développement économique durable.

Le Sommet tripartite s'est mis d'accord sur un programme d'harmonisation des accords commerciaux entre les trois Communautés économiques régionales (CER), la libre circulation des hommes d'affaires, la mise en œuvre commune des programmes d'infrastructures interrégionales ainsi que les dispositions institutionnelles qui régiront la coopération entre les trois CER. Le Sommet tripartite a souligné le fait que cet accord tripartite constitue une pierre angulaire indispensable à la réalisation de la Communauté économique africaine, tel que stipulé par le Traité d'Abuja.

Au sujet du commerce, de droits de douane et de la libéralisation économique, le Sommet tripartite a examiné les progrès de la mise en œuvre des programmes communs en matière du commerce, des droits de douane et de la libéralisation économique entre les trois CER et la libéralisation économique entre elles.

Dans le domaine du commerce, de droits douanes et de l'intégration économique, le Sommet tripartite: a approuvé la mise en place rapide d'une Zone de libre-échange (ZLE) englobant les Etats membres/partenaires des 3 CER dans le but ultime de mettre en place une seule Union douanière, et il a prié les trois CER de réaliser une étude intégrant, notamment l'élaboration d'une feuille de route, dans un délai de 6 mois, pour la mise en place de la ZLE qui tiendrait compte du principe de géométrie variable, du cadre juridique et institutionnel pour soutenir la ZLE; et des dispositions visant à faciliter la circulation des hommes d'affaires dans toutes les CER.

Une étape importante, le Sommet tripartite a décidé que les trois communautés économiques régionales devraient immédiatement se mettre à travailler en vue d'une fusion en une seule CER dans le but d'accélérer la réalisation de la Communauté économique africaine. Le Sommet tripartite a prié le Groupe de travail tripartite d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de cette fusion pour être examinée lors de ses prochaines assises.

Au sujet des dispositions visant à faciliter la circulation des hommes d'affaires dans toutes les CER, le Sommet a demandé que le rapport de l'étude sur la feuille de route et le cadre juridique soit présenté pour examen à un Conseil des ministres tripartite spécial dans un délai de 12 mois pour déterminer entre autres le calendrier de la mise en place d'une seule ZLE couvrant les trois CER.

Le Sommet tripartite a demandé aux Présidents des Conseils des ministres des trois CER de veiller à l'accélération par les trois CER de l'élaboration des programmes communs renforcent la coopération et l'approfondissement de la coordination dans des politiques de concurrence et industrielles, marchés et échanges de marchandises.

Le Sommet tripartite a demandé aux Présidents des Conseils des ministres des trois CER de s'assurer que les Secrétariats participent, coordonnent et harmoniser les positions sur les négociations des APE et d'autres négociations multilatérales, notamment le Cycle de négociations de Doha de l'OMC pour le développement.

Programme régional du COMESA pour la promotion et la modernisation industrielles (RIUMP)

Le COMESA a organisé un Atelier de validation du Programme régional pour la promotion et la modernisation industrielles (RIUMP en sigle anglais) qui a eu lieu du 28 au 29 juillet 2008, à Kigali, au Rwanda. La réunion avait pour objectif principal d'évaluer et valider le programme de promotion et modernisation des industries dans la région du COMESA afin de faire face aux contraintes d'offre pour être en mesure de vendre des produits finis de haute valeur, d'accroître des exportations régionales à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des Etats membres du COMESA.

Le programme est effectivement tombé à point nommé puisque le COMESA se trouve dans le processus d'approfondissement de l'intégration pour devenir une union douanière en décembre 2008, mais également dans le cadre des Accords de partenariat économique, APE, que la région est en train de négocier avec ses partenaires de l'UE. Ce programme est conforme à la décision du onzième Sommet des chefs d'Etat tenu en novembre 2006 à Djibouti qui a demandé au COMESA de formuler une stratégie régionale d'industrialisation fondée sur la valeur ajoutée et sur des liaisons industrielles et dresser un inventaire exhaustif des structures de production et de fabrication et identifier les industries qui seraient modernisées pour stimuler les exportations dans la région en tenant compte des PME. Ce programme est en partie la mise en œuvre de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (IRCPA/F), qui a été élaborée par l'ONUDI à la demande de la 16^e Conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI-16), adoptée par les chefs d'Etat africains en 2004 en tant qu'organe du NEPAD sur le développement durable industriel dans le cadre de la vision commune du NEPAD pour donner un coup de pouce à la croissance économique par la création d'emploi et des richesses.

Tout en admettant qu'une Union douanière a été un état plus approfondi de l'intégration, ce programme fait partie d'autres programmes d'intervention prévus qui vont permettre aux Etats Membres de faire face aux contraintes de l'offre afin d'accroître la productivité et renforcer la compétitivité.

2.6 MECANISME DE CONSULTATION REGIONALE (MCR)

Résultats de l'atelier sur les mesures de renforcement du MCR pour l'appui de l'Union africaine et son programme du NEPAD

La 9^e réunion du Mécanisme de consultation régionale (MRC) des agences et organismes des Nations Unies opérant en Afrique pour l'appui de l'Union africaine et son programme du NEPAD s'est tenue les 21 et 22 octobre 2008, à Addis-Abeba, en Ethiopie, au Centre de Conférence des Nations Unies.

La réunion a pris note des progrès, des réalisations et des défis liés aux activités menées dans le cadre du MCR et ses groupes thématiques figurant dans des présentations faites par le MRC du Secrétariat et par tous les groupes thématiques. La réunion a soulevé et examiné les questions concernant les quatre points principaux: (i) amélioration de la structure de gouvernance des groupes thématiques, (ii) renforcement de la cohérence, l'harmonisation et la synergie, (iii) renforcement des capacités au niveau des organisations régionales et sous-régionales et (iv) renforcement de l'engagement et du leadership au plus haut niveau.

Après la présentation des résultats de l'atelier du Secrétariat du MCR, la réunion a souligné la centralité du MCR et son système de groupes thématiques pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui de l'ONU à l'UA et son programme du NEPAD. Le Mécanisme s'avère plus indispensable que jamais pour répondre aux besoins des organisations africaines régionales et sous-régionales. L'appui de l'ONU au programme du NEPAD est crucial et l'amélioration de la coordination de l'ONU est indispensable pour rendre l'aide plus efficace. La réunion a souligné la nécessité de faire le point des réalisations et des défis du MCR et son système des groupes thématiques de manière à faire l'analyse critique des facteurs de sa réussite. Il a réaffirmé la nécessité de s'attaquer aux problèmes structurels, systémiques, de fonctionnement et de gouvernance ainsi qu'aux problèmes en rapport avec la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, suivi et évaluation, la communication, sensibilisation et plaidoyer.

La réunion a soulevé une préoccupation particulière sur la capacité des agences et organismes des Nations Unies à l'heure actuelle pour fournir un appui significatif et remarquable de renforcement des capacités à l'UA, au Secrétariat du NEPAD et aux CER compte tenu de leurs contraintes actuelles en rapport avec les ressources financières et humaines et du fait qu'il n'y a pas de perspective d'appui de la part de leurs sièges respectifs. Il a également demandé des éclaircissements sur la manière dont les CER seraient impliquées dans le processus du MCR compte tenu de son importance et le rôle qu'elles doivent jouer dans le MCR, en particulier au niveau sous-régional.

La réunion a spécifiquement formulé les recommandations ci-après:

- Passer de la consultation à la coordination. Le MCR deviendrait donc le « *Mécanisme de coordination régionale* ».
- Renforcer la coordination et la collaboration entre les agences de l'ONU et les organisations africaines et entre les agences de l'ONU aux niveaux régional et sous-régional en vue d'assurer la réalisation de l'objectif du processus « Unis dans l'action » (Delivering as one).
- Demander la mission de financer le Secrétariat du MCR et des neuf groupes thématiques pour renforcer leur rôle dans la coordination des activités et la mise en œuvre de la programmation commune. A cet égard, la CEA et l'OSAA, en consultation avec l'UA, les ambassadeurs africains en poste à Addis-Abeba et le Groupe africain à New York, doivent préparer un projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée générale pour approbation.
- Mettre en place un système de communication entre les groupes thématiques.
- Aligner les activités du MCR sur l'UA et son programme du NEPAD, en attirant l'attention sur l'allocution d'ouverture du Président de l'UA.

Souligner l'importance de la coordination intersectorielle et les liens entre les neuf groupes thématiques dans toute la réorganisation des groupes thématiques.

- Garder la migration dans le Groupe thématique Environnement-population-urbanisation.

- Faire participer activement les CER à la mise en place du mécanisme de coordination sous-régionale. Le mécanisme de coordination sous-régionale doit également s'appuyer sur le mécanisme existant de l'Equipe des directeurs régionaux (EDR) et doit s'intégrer dans le MCR.
- Mettre un accent plus important sur l'évaluation du partenariat avec les bénéficiaires, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD, lors de la prochaine réunion du MCR.
- Les agences et organismes des Nations Unies doivent apprendre de l'expérience de l'UNDAF dans l'octroi et dans l'affectation des ressources aux activités nationales pour mettre en place un mécanisme de financement de leurs activités communes. Ceci faciliterait largement l'élaboration d'un plan d'action consolidé pour le MCR et faire avancer ce mécanisme.
- Examiner les termes de référence des groupes thématiques, décrivant en détail le rôle et la responsabilité du coordinateur du groupe thématique, son adjoint et de ses membres.

Revoir le projet des indicateurs de l'impact du cadre de suivi et évaluation en tenant compte de la qualité d'impact. Il faut constituer un groupe de travail comprenant des experts dans une approche axée sur les résultats pour bien élaborer un système de suivi et évaluation du MCR.

III. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DES OMD

3.1. Vue d'ensemble

En 2000, la Déclaration du Millénaire adoptée lors de la plus grande assemblée des chefs d'Etat, a prié les pays riches et pauvres de faire tout leur possible pour éliminer la pauvreté, promouvoir la dignité humaine et l'égalité et réaliser la paix, la démocratie et la viabilité de l'environnement. Les dirigeants du monde ont promis de travailler ensemble pour réaliser des objectifs concrets en vue de promouvoir le développement et réduire la pauvreté d'ici à 2015 ou bien avant.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement reste un défi complexe et énorme, surtout pour les pays les plus pauvres. Pourtant, on a fait des progrès réels en vue de la réalisation de certains des OMD, même dans les régions où les défis sont les plus grands. Il est vrai que les progrès en vue de la réalisation des OMD et autres objectifs de développement convenus au niveau international ont été inégaux et que de nombreux pays en voie de développement ne pourront réaliser que quelques OMD. Mais ces réalisations démontrent effectivement comment les pays en voie de développement et leurs partenaires au développement se sont réunis plus que jamais auparavant pour mettre en pratique la Déclaration du Millénaire.

Lorsque les dirigeants du monde se sont engagés à l'occasion de la Déclaration du Millénaire en Septembre 2000 à « ne ménager aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – des conditions abjectes et déshumanisantes de la misère », ils ont reconnu que des dispositions spéciales seraient nécessaires pour permettre aux membres les plus faibles de la communauté internationale de réaliser cet objectif (...). La réalisation des OMD est le pilier central des programmes d'action des trois groupes de pays: le Programme

d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (2001), le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral (2003), et la Stratégie de l'Ile Maurice pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur de petits Etats insulaires en développement (2005). Au minimum, ces trois programmes d'action peuvent être considérés comme des cadres internationaux pour la réalisation des OMD dans les groupes respectifs. Toutefois, alors que le reste du monde a fait des progrès significatifs en vue de la réalisation de ces objectifs, ces groupes de pays, en particulier les PMA, accusent toujours un retard.

3.2. Nouveaux défis auxquels l'Afrique fait face

La première Conférence conjointe des Ministres africains de l'économie et des finances de l'UA et la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA s'est réunie du 31 mars au 2 avril 2008 pour évaluer les nouveaux défis de l'Afrique au 21^{ème} siècle, et le nouvel environnement économique international dans lequel ces défis doivent être relevés.

Les ministres ont noté qu'alors que la croissance économique en Afrique a été de plus de 5% au cours des dernières années, cela ne s'est pas encore traduit par la création d'emplois et la réduction de la pauvreté sur une grande échelle. Ils ont conclu leur consultation en déclarant qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des stratégies pour réaliser une croissance durable et partagée dans une large mesure afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD et s'attaquer efficacement aux défis du 21^e siècle.

De plus, considérant que le savoir est un facteur fondamental dans la nouvelle économie mondiale, les Ministres se sont engagés à mobiliser des ressources pour améliorer la qualité de l'éducation globale, avec un accent particulier sur la recherche et le développement, la science et la technologie.

Les ministres ont également fait remarquer avec préoccupation l'augmentation du prix du pétrole et des denrées alimentaires. Ils ont prié instamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement de mener une étude de faisabilité sur la création d'un Fonds africain du pétrole, qui fournirait l'assistance aux pays africains à faible revenu importateurs de pétrole pour atténuer les effets des prix élevés du pétrole. Les ministres se sont également engagés à prendre « des mesures énergiques » pour mettre en œuvre un programme global de développement agricole en Afrique.

Les changements climatiques ont été un autre grand sujet de discussion, où les ministres se sont engagés à « intégrer et mettre en œuvre de façon efficace l'adaptation aux changements climatiques et les stratégies d'atténuation dans nos cadres de développement nationaux et régionaux ». Ils ont approuvé l'initiative de la CEA pour mettre en place le Centre africain des politiques climatiques, qui sera l'organe politique du programme Clim-Dev Afrique.

Les ministres ont adopté des résolutions portant sur le financement du développement, des changements climatiques, recherches et développement, et ils ont approuvé le projet de cadre stratégique de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2010 –2011.

3.3. Associer les stratégies de réduction de la pauvreté aux OMD

L'Atelier de recherche sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique s'est tenu à Maurice du 19 au 20 juin

2008. Cet atelier était la suite de la Réunion plénière africaine tenue au Caire en mars 2006 sur les stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (RBA / PNUD).

La Réunion plénière a chargé la CEA d'étendre la mission du Groupe africain de réflexion sur les Documents de Stratégie de réduction de la pauvreté (GA/DSRP) pour y intégrer l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences sur les OMD. L'objectif de cet atelier a donc été d'explorer de nouveaux domaines de recherche et de partage d'expériences par les Etats membres afin de mieux accompagner les pays africains dans leurs efforts en vue de la réalisation des OMD à la date fixée. L'atelier a également élaboré les fondements de la relance du Groupe de réflexion en septembre 2008.

Outre les réunions annuelles, la CEA a lancé en 2005 le partage des connaissances électronique pour appuyer le Processus de réduction de la pauvreté en Afrique afin de créer un mécanisme de l'amélioration du partage des connaissances existantes, tout en encourageant la création de nouvelles connaissances sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

3.4. Genre et développement social

Environ 30 experts provenant des ministères, des universités, la société civile et du système des Nations Unies, représentant 14 pays ont tenu du 5 au 7 mai 2008 un atelier de trois jours sur « L'élaboration des objectifs et des indicateurs complémentaires pour renforcer l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la promotion de la santé dans les Objectifs du Millénaire pour le développement ».

Organisée par la Commission économique pour l'Afrique, la réunion faisait partie d'un projet entrepris conjointement avec les autres Commissions régionales des Nations Unies et vise à renforcer la capacité des Etats membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement contribuant à l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et à la promotion de la santé.

La réunion du groupe d'experts a examiné de façon spécifique un rapport établi par la CEA sur l'exclusion sociale dans le contexte africain, qui a porté sur les concepts clés, les différentes formes et causes de l'exclusion sociale en Afrique et a présenté des études de cas sur le Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et le Soudan.

En s'inspirant de la situation de leur pays, les experts ont proposé des objectifs et indicateurs complémentaires qui permettraient d'améliorer la capacité des pays à mesurer les progrès accomplis en vue de l'inclusion des groupes vulnérables, promouvoir l'égalité entre les sexes et corriger les inégalités sanitaires, améliorant ainsi l'efficacité du suivi des OMD.

3.5. Concrétiser le Partenariat mondial pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Le 25 septembre 2008, le Secrétaire général des Nations Unies, avec le Président de l'Assemblée générale, a présidé une réunion spéciale de haut niveau à New York, qui a réuni

les dirigeants du monde entier pour examiner et traduire leurs engagements en action décisive et opportune pour veiller à ce que tous les pays soient en mesure de réaliser les OMD.

Au milieu de l'adoption de la Déclaration du Millénaire et l'échéance de 2015, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé que la réalisation des OMD reste un défi énorme et difficile nécessitant la détermination et l'engagement communs des gouvernements et autres parties prenantes pour une action ciblée et concertée aux niveaux national et international. Ce qui a été réalisé jusqu'à présent confirme à quel point il est important de mettre en place une stratégie commune pour réaliser un développement durable pour tous. Désormais tout qui se fait doit s'appuyer sur cette stratégie commune pour le développement socio-économique, où les actions des partenaires au développement se complètent et s'appuient mutuellement, et où toutes les parties prenantes ont un rôle et de l'espace pour réaliser ce rôle.

La réunion de haut niveau a fourni aux gouvernements, la société civile et le secteur privé l'occasion d'examiner et de renforcer les engagements, initier de nouvelles initiatives, partenariats et alliances, afin d'entreprendre de nombreuses tâches difficiles dans les prochaines années pour assurer la réalisation des OMD d'ici à 2015.

IV. PROGRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL

Conformément à l'axe principal de la CEA repositionnée et en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de la CEA pour la période 2007-2009, la CEA, et surtout les bureaux sous-régionaux (BSR) doivent appuyer et renforcer les capacités des CER en leur fournissant des services techniques et consultatifs. A cet égard, les BSR sont des partenaires « privilégiés » des CER et appuient leurs efforts en rapport avec des programmes d'intégration régionale, car elles constituent des composantes de la Communauté économique africaine. La CEA appuie le processus d'intégration régionale dans le cadre de la stratégie africaine en vue de la réalisation de la relance et de la croissance d'une économie solide et autonome.

En novembre 2007, le BSR-AE a conclu des programmes pluriannuels bilatéraux avec cinq (5) CER et OIG, à savoir: L'EAC, l'IGAD, la CEPGL, la COI et la CIRGL et a signé deux (2) Protocoles d'entente pour des initiatives communes d'importants projets et programmes sous-régionaux.

4.1 L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

La collaboration avec l'IGAD a porté sur les quatre secteurs de développement et des problèmes thématiques notamment le développement économique et l'intégration régionale, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, des affaires politiques et humanitaires, et d'autres thèmes transversaux tels que l'intégration des questions du genre, le VIH /Sida et la science et la technologie.

En 2008, le BSR-AE a appuyé la préparation des stratégies de développement pour les sous-secteurs d'infrastructures de transport, industrie et la technologie de l'information et la communication (TIC). L'étude a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des infrastructures de transport et des programmes de facilitation et a formulé des recommandations pour l'amélioration des infrastructures de transport dans la sous-région.

En novembre 2008, la CEA/ BSR-AE a effectué une étude de grande envergure pour assister le Secrétariat de l'IGAD dans l'élaboration d'un « Programme minimum d'intégration »

stratégique. Tout compte fait, cette étude contribuera au renforcement de la capacité du Secrétariat de l'IGAD pour renforcer les capacités de ses Etats membres en matière des questions de développement en rapport avec la paix et la sécurité, le commerce et les politiques macroéconomiques, la gestion des ressources naturelles; les politiques du développement social, ainsi que le transport et infrastructures; le secteur industriel; et la technologie de l'information et la communication (TIC).

En 2009, la CEA /BSR-AE a commandité un projet de «Renforcement des capacités institutionnelles au sein du Secrétariat de l'IGAD». Le programme vise à développer la structure organisationnelle et fonctionnelle de l'IGAD et renforcer les capacités du personnel.

4.2 La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)

La CEA a collaboré étroitement avec l'EAC dans le cadre des programmes centrés sur le renforcement des capacités au secrétariat de l'EAC en vue d'améliorer ses capacités dans la formulation et la mise en œuvre d'une politique commerciale solide et des négociations commerciales. En tant que partenaire sous-régional, le BSR-AE jouera un rôle actif dans les travaux de l'unité de la politique commerciale au secrétariat de l'EAC puisque le point central de cette phase est d'appuyer les Communautés économiques régionales (CER), les institutions liées au commerce et d'autres groupements régionaux dans le renforcement de leurs capacités d'analyse des questions d'ordre commercial ainsi que des questions transversales du genre, de l'environnement et VIH /Sida.

La conclusion du Protocole d'entente (PE) et du programme pluriannuel reste le chaînon manquant de l'action en vue d'assurer une coopération concrète et plus significative entre les deux institutions. On espère que ce problème sera bientôt résolu avec l'adoption du projet de Programme pluriannuel entre le BSR-AE et l'EAC.

4.3 La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)

La CEA et la CIRGL ont élaboré un programme pluriannuel et conclu un Protocole d'entente. En avril 2008, le programme pluriannuel comprenant 15 projets principaux à mettre en œuvre conjointement sera d'abord centré sur trois projets prioritaires, à savoir le micro crédit, l'aménagement des bassins transfrontaliers et la sécurité alimentaire.

4.4 La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)

Le BSR-AE et la CEPGL ont déjà convenu d'un programme pluriannuel et le processus de signature d'un Protocole d'entente par le Secrétariat de ces deux institutions est en cours. Le Programme pluriannuel comprend des programmes et cinq (5) projets prioritaires qui ont été définis par le Conseil de ministres qui s'est tenu à Bujumbura, le 17 avril 2007. Il s'agit de: Energie, Infrastructures et communications, Agriculture et sécurité alimentaire; Investissements, Education et recherche, et paix, Sécurité, Démocratie et bonne gouvernance.

4.5 La Commission de l'Océan indien (COI)

Le Secrétariat de la COI est en train d'élaborer un programme de coopération avec le BSR-AE, qui se focalisera sur: le renforcement des capacités du Secrétariat de la COI, la gestion des catastrophes naturelles, ainsi que sur l'harmonisation des politiques macroéconomiques et la réduction de la pauvreté.

On espère que le document préliminaire du programme pluriannuel sera adopté au cours de ces réunions ad hoc du Groupe d'experts sur les Programmes pluriannuels et du CIE.

V. AUTRES INITIATIVES: PAIX ET SECURITE

Dans la sous-région d'Afrique de l'Est, les trois CER à savoir la CIRGL, l'IGAD et la CEPGL interviennent dans des programmes en rapport avec la paix et la sécurité. Etant donné que la CEPGL est un sous ensemble de la CIRGL et n'a pas encore terminé son processus de renaissance, nous examinerons des programmes et des initiatives de paix et sécurité dans les deux autres CER.

5.1 IGAD

Depuis son lancement, l'IGAD a beaucoup travaillé sur la paix et la sécurité. De nombreux programmes et projets ont été lancés. Nous pouvons citer entre autres l'ICPAT et le CEWARN.

Programme de Renforcement des Capacités Contre le Terrorisme (ICPAT)

Au niveau de l'IGAD, le Programme de renforcement des capacités contre le terrorisme (ICPAT) s'emploie à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme. Il est administré par l'Institut d'études de sécurité (ISS), un organisme sans but lucratif de recherche en politiques appliquées basé en Afrique du Sud.

Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN)

Le CEWARN a été créé en 2002, après un protocole d'accord signé par le Conseil des ministres de l'IGAD. En juin 2003, il a été officiellement inauguré à Addis-Abeba, Ethiopie.

Cette décision a également démontré l'observation de l'IGAD que des interventions opportunes visant à prévenir l'escalade ou à atténuer les pires effets des conflits violents se sont avérées plus efficaces et beaucoup peu coûteuses que les coûts matériels et humains qui vont avec des crises totales.

Initialement, le CEWARN avait pour mandat de surveiller et de faire rapport sur les conflits transfrontaliers des bergers et des conflits sur des pâturages. Ses zones d'opération ont augmenté et couvrent un large éventail de projets dont le vol de bétail, des conflits sur les pâturages et points d'eau, les déplacements des nomades, la contrebande et le commerce illégal, les réfugiés, les mines terrestres et le banditisme, etc.

En outre, l'IGAD a beaucoup travaillé sur les conflits régionaux, surtout en Somalie. En tant qu'institution régionale, l'IGAD reste fortement impliquée dans le processus de consolidation de la paix et la résolution pacifique des conflits dans la sous-région en général.

5.2. CIRGL

La CIRGL mène actuellement un Programme sur la paix et la sécurité. Les objectifs, la stratégie, les mécanismes institutionnels et projets prioritaires ont été adoptés par les Etats membres de la CIRGL dans le but de créer, consolider et maintenir la paix et la sécurité dans

la Région des Grands Lacs. L'objectif principal est de transformer la Région des Grands Lacs en un espace de paix et sécurité durables grâce à une coordination des efforts et dans un cadre régional de prévention, gestion et règlement pacifique des conflits. Le pacte dénommé Pacte sur la stabilité, la sécurité et le développement s'inscrit dans ce cadre.

Dernièrement, la CIRGL a été impliquée dans la résolution des conflits dans la région, en particulier en République démocratique du Congo. Et, pour construire l'architecture de la sécurité transfrontalière dans la région, quatre projets ont été identifiés:

- Gestion des zones frontalières et promotion de la sécurité humaine dans la Région des Grands Lacs;
- Désarmement et rapatriement de tous les groupes armés à l'Est de la RDC;
- Désarmement des pasteurs nomades armés et promotion du développement durable dans la Zone 3 (Nord-ouest du Kenya, Sud-est du Soudan et Nord-est de l'Ouganda);
- Déminage et action antimine dans la Région des Grands Lacs.

Il y a d'autres initiatives pour promouvoir la coopération interétatique sur des questions de sécurité d'ordre général et deux autres projets existent, à savoir: La lutte contre des armes légères et de petits calibres, et contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

VI. PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 NEPAD

La mise en œuvre efficace des activités menées dans le cadre des initiatives à grande échelle s'impose pour préserver l'élan atteint, améliorer l'appui à l'UA et à son programme du NEPAD, et avoir l'impact escompté. Cela exige un surcroît d'engagement et de leadership institutionnel, ainsi que des efforts concertés de la part de toutes les parties concernées; des agences et organismes de l'ONU d'une part et de la Commission de l'UA, Secrétariat du NEPAD et des CER d'autre part. La coopération entre les organisations impliquées est également indispensable.

6.2 PROGRAMMES PLURIANNUELS ENTRE LA CEA/BSR-AE ET LES CER ET AUTRES OIG

Les programmes pluriannuels constituent des cadres dans lesquels la collaboration entre les Communautés économiques régionales (CER), ainsi que des Organisations intergouvernementales (OIG) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux doit être adoptée et mise en œuvre.

De manière générale, les ressources financières constituent le principal obstacle rencontré par le BSR-AE dans la mise en œuvre des PPA, en particulier en ce qui concerne:

- Le plaidoyer;
- L'opportunité; et,
- La prévisibilité afin de prévoir des calendriers bien précis pour diverses activités dans le cadre des PPA.

Les leçons apprises pour avoir de meilleurs résultats et des réussites dans la mise en œuvre des PPA comprennent:

- La mobilisation commune des ressources et l'obtention des contributions des partenariats externes sont indispensables au processus de mise en œuvre dynamique;
- L'inclusion des « éléments génériques des PPA » dans le budget de l'exercice biennal ; Cela nécessite des consultations avec les CER avant l'ouverture de l'exercice budgétaire du programme biennal de la CEA;
- L'intégration des PPA dans le prochain « Plan d'action de la CEA » pourrait faciliter l'affectation des ressources extrabudgétaires aux activités spécifiques des PPA;
- Pour assurer la faisabilité de la collaboration, il serait utile, pour chaque CER/OIG de désigner un point focal pour assurer la liaison directe avec un point focal correspondant du BSR-AE ;
- Pour chaque CER/OIG, il existe déjà un point focal au BSR-AE.